

ministère

jeunesse
éducation
recherche



bafa

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centres de vacances et de loisirs

Le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Vu le décret 87 - 716 du 28 août 1987 et l'arrêté du 26 mars 1993 modifié
relatif au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres
de vacances et de loisirs

Vu le procès-verbal du jury départemental

en date du 02/06/2005
siégeant à LONS-le-SAUNIER

délivre à :

nom **Monsieur TOURNIER**
prénom **RENAUD**
né(e) le **05/02/1986**

le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centres de vacances et de loisirs

(préciser éventuellement la qualification voile ou canoë-kayak).

Département : **JURA**

pour le ministre
par délégation
le directeur départemental
de la jeunesse et des sports et des loisirs

Pour le Directeur Départemental,
L'Inspectrice,

Cécile LANGEAIS